



## ***France Santé : un dispositif qui marginalise les infirmiers, pourtant acteurs essentiels du premier recours***

**Paris le 6 novembre 2025** – Le gouvernement a présenté un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 créant le réseau « France Santé », censé améliorer l'accès aux soins sur tout le territoire. S'il se veut ambitieux, ce dispositif profite avant tout aux médecins et aux pharmaciens, tout en ignorant totalement la place centrale des infirmiers dans les soins de premier recours.

### **Un amendement calibré pour les médecins et pharmaciens.**

Le texte prévoit que les structures labellisées « France Santé » — maisons de santé, centres de santé, cabinets médicaux, officines — puissent conclure des conventions ouvrant droit à des financements spécifiques.

Mais dans le détail, seuls les médecins et pharmaciens voient leurs rôles renforcés :

- Les pharmaciens voient leurs missions étendues à « l'évaluation et la prise en charge de situations cliniques », avec une tarification spécifique à la clé.
- Les médecins demeurent les pilotes des structures conventionnées et les premiers bénéficiaires des financements prévus.
- Quant aux infirmiers, ils ne sont mentionnés que comme membres d'« équipes soignantes » de soutien, sans reconnaissance de leur expertise ni dispositif financier propre.

Résultat : les infirmiers sont écartés du cœur du dispositif, alors qu'ils assurent au quotidien la continuité, la coordination et la proximité des soins, notamment dans les territoires sous-dotés.

### **Les infirmiers : des acteurs majeurs du premier recours, pas des figurants.**

Le gouvernement affirme vouloir garantir une prise en charge dans les 48 heures pour chaque patient. Or, qui assurent aujourd'hui cette continuité de soins, à domicile, dans les Ehpad, dans les zones rurales ?

Ce sont les infirmiers libéraux et salariés, qui assurent chaque jour la prévention, le suivi des pathologies chroniques, la coordination avec les médecins, et la réponse aux urgences non vitales.

Les cantonner à un rôle subalterne dans le dispositif « France Santé » est non seulement insultant, mais aussi inefficace : sans les infirmiers, aucun maillage territorial ne peut réellement garantir l'accès aux soins pour tous.



## *Fédération Nationale des Infirmiers*

Nous demandons :

1. **L'ouverture immédiate d'une concertation nationale** avec la profession infirmière sur le déploiement du réseau France Santé ;
2. **La reconnaissance explicite du rôle d'acteur de premier recours des infirmiers**, y compris dans la gouvernance des structures labellisées ;
3. **La valorisation des compétences infirmières** dans la prise en charge clinique, la prévention et la coordination des parcours de soins **par la promulgation rapide des textes issus de la Loi infirmière et l'intégration de mesures dans le champ conventionnel.**

Les infirmiers sont les garants du lien de confiance et de proximité avec les patients. Les réduire au statut d'exécutants dans le dispositif « France Santé », c'est nier la réalité du premier recours en France.

*Contact :*

*Daniel Guillerm Président*

*Portable 06 08 84 50 27*